



Communiqué de presse
Mercredi 2 mars 2022

Décisions de l'Union européenne relatives à RT et Sputnik

Le Conseil de l'Union européenne a adopté le 1^{er} mars de nouvelles sanctions économiques à l'encontre de la Fédération de Russie en amendant le règlement 833/2014 du 31 juillet 2014. Ces mesures ont en particulier pour objet de suspendre la diffusion par tout moyen des contenus provenant de RT et Sputnik dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne.

Ces décisions, qui ont notamment pour effet de suspendre la convention et la distribution de RT France, sont d'application directe et immédiate par tous les opérateurs concernés à compter de ce jour.

À PROPOS DE L'ARCOM :

L'Arcom est une autorité publique indépendante garante de la liberté de communication. Elle a notamment pour mission de permettre l'accès des publics à une offre audiovisuelle pluraliste et respectueuse des droits et libertés, de défendre la création et de contribuer à la lutte contre les contenus illicites et problématiques sur internet.

@Arcom-fr | @Arcom | @ArcomFR | Pour plus d'informations, rendez-vous sur arcom.fr

DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION

Marie Liutkus
M : marie.liutkus@arcom.fr
T : 01 40 58 37 15 | **P** : 06 73 10 38 80

RESPONSABLE DU PÔLE RELATIONS MÉDIAS ET INFLUENCE

Sara Cheyrouze
M : sara.cheyrouze@arcom.fr
T : 01 40 58 36 17 | **P** : 06 60 85 97 17

ATTACHÉE DE PRESSE DU PÔLE RELATIONS MÉDIAS ET INFLUENCE

Célia Wapoutou
M : celia.wapoutou@arcom.fr
T : 01 40 58 38 86 | **P** : 07 68 20 23 63